

A.J.P.
Société par actions simplifiée au capital de 500 310 euros
Siège social : 7 Rue de la Pérouse
ZA de Baussais, 79260 LA CRECHE
394 185 045 RCS NIORT

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : A.J.P.
Forme juridique : société par actions simplifiée
Numéro unique d'identification - (Siren) : 394 185 045 RCS NIORT

Représentée par :

La société HOLDARFI
(X) agissant en qualité de représentante légale
~~(-) étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)~~

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2025

(X) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve
~~(-) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves~~
~~(-) Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes~~
~~(-) Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes~~
~~(-) Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves~~

Le 28/4/2026 | 16:51 CEST

La Présidente
La Société HOLDARFI
Représentée par M. Alain ARFI

Signé par :

B4A6AD13E51E4F3...

Signé par :
Alain ARFI
B4A6AD13E51E4F3...

BILAN ACTIF

CERTIFIE
CONFORME

SAS AJP

Du 01/08/2024 au 31/07/2025

ACTIF	Valeurs au 31/07/25			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/07/24
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	15 100	12 214	2 886	265
Fonds commercial (1)	205 316		205 316	205 316
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	165 103	95 256	69 846	16 895
Autres immobilisations corporelles	3 022 029	1 909 688	1 112 341	358 347
Immobilisations corporelles en cours				310 000
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	91		91	91
Prêts				
Autres immobilisations financières	94 680		94 680	59 311
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 502 318	2 017 158	1 485 160	950 226
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	5 951		5 951	10 823
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 964 571		1 964 571	1 419 986
Avances et acomptes versés sur commandes	8 390		8 390	504 536
Créances				
Clients (3)				
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)	220		220	68
Créances fiscales et sociales (3)	88 028		88 028	177 134
Autres créances (3)	383 830		383 830	766 552
Débiteurs divers (3)	3 909		3 909	19 011
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	97 745		97 745	233 950
Charges constatées d'avance (3)	54 153		54 153	21 893
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 606 797		2 606 797	3 153 953
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	6 109 115	2 017 158	4 091 957	4 104 180

(1) Dont droit au bail

205 316

205 316

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

SAS AJP

Du 01/08/2024 au 31/07/2025

PASSIF	Valeurs au 31/07/25	Valeurs au 31/07/24
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 500 310)	500 310	7 775
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	777	777
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	365 278	856 916
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	154 910	574 897
SITUATION NETTE	1 021 275	1 440 365
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 021 275	1 440 365
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 003 024	1 617 535
Emprunts et dettes financières diverses (3)	10 886	6 947
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 111	2 404
Fournisseurs	427 436	439 564
Fournisseurs, factures non parvenues	287 810	269 303
Dettes fiscales et sociales	339 242	328 062
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	173	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 070 682	2 663 814
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	4 091 957	4 104 180

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

3 068 572

100 000

1 134 794

1 526 617

100 000

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS AJP**Du 01/08/2024 au 31/07/2025**

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2025 dont le total est de 4 091 957,38 Euros,

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2024 au 31/07/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 21/10/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

A compter du 1er août 2010, la société est régie par l'application des dispositions de l'article 223A du code général des impôts concernant l'intégration fiscale dont la société mère est la SARL HOLDARFI

Des prestations d'assistance administrative (gestion des achats, commerciale, de trésorerie, des déclarations fiscales et gestion du personnel) et des prestations en matière de soutien logistique des équipes de ventes ont été facturées pour un montant de 249 957.83 euros HT entre la société mère et sa fille, conformément à la convention de refacturation signée entre les parties en date 15 octobre 2024 et 1er mars 2025

Conformément à la convention de trésorerie signée entre AJP et sa mère en date du 31 juillet 2020 et des avenants du 31/07/21, 01/02/22 , 25/07/23 et du 28/06/24 des intérêts ont été calculés pour un montant de 19 118.77euros.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/07/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015, N° 2016-07 du 4 novembre 2016, N° 2017-01 du 5 mai 2017, N° 2017-03 du 3 novembre 2017, N° 2018-07 du 10 décembre 2018.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS AJP**Du 01/08/2024 au 31/07/2025**

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	5 à 10 ans ans
- Matériels et outillages industriels	4 à 10 ans ans
- Matériels et outillages	4 à 10 ans ans
- matériel de bureau	3 à 5 ans ans
- matériel informatique	3 à 5 ans ans
- mobilier	8 à 10 ans ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

SAS AJP

Du 01/08/2024 au 31/07/2025

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL	216 996,37	3 420,00
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			110 510,15	60 945,00	
	Inst. générales, agencts & aménagts divers			2 127 299,47	889 132,65	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique		20 979,27	3 242,20	
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours			310 000,00	273 270,80		
Avances et acomptes						
TOTAL				2 568 788,89	1 226 590,65	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés			90,69		
	Prêts et autres immobilisations financières			59 311,08	37 500,00	
TOTAL				59 401,77	37 500,00	
TOTAL GENERAL				2 845 187,03	1 267 510,65	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévellop.		TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL		220 416,37	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			6 352,51	165 102,64	
	Inst. gal. agen. amé. divers			18 625,05	2 997 807,07	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				24 221,47
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours			583 270,80			
Avances et acomptes						
TOTAL				608 248,36	3 187 131,18	
FINANCIERE:	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				90,69	
	Prêts & autres immob. financières			2 131,30	94 679,78	
TOTAL				2 131,30	94 770,47	
TOTAL GENERAL				610 379,66	3 502 318,02	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SAS AJP

Du 01/08/2024 au 31/07/2025

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	11 414,52	799,56		12 214,08
TOTAL	11 414,52	799,56		12 214,08
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales agen. aménag.			
Inst. techniques matériel et outil. industriels	93 614,71	7 551,96	5 910,51	95 256,16
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	120 369,89	2 990,00	1 889 316,97
	Matériel de transport			
	Mat. bureau et informatiq., mob.	2 377,06		20 371,49
	Emballages récupérables divers			
TOTAL	1 883 546,22	130 298,91	8 900,51	2 004 944,62
TOTAL GENERAL	1 894 960,74	131 098,47	8 900,51	2 017 158,70

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

A.J.P.
Société par actions simplifiée au capital de 500 310 euros
Siège social : 7 Rue de la Pérouse
ZA de Baussais, 79260 LA CRECHE
394 185 045 RCS NIORT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JANVIER 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2025 s'élevant à 154 910 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	154 910 euros
A la réserve légale	49 254 euros

Solde	105 656 euros
A titre de dividendes	50 000,00 euros
Soit 98,04 euros par action	
Le solde	55 656 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 420 934 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 490,20 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 49 509,80 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 janvier 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente

Société HOLDARFI

Signé par :

B4A6AD13E51E4F3...